

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 21
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250127-DCM_2025_01_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 27 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Christine FELIX, Angelo MANIERI, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Christine FELIX à Maryse RODRIGUEZ, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Guylaine FAYOLLE.

Délibération n°2025 01 05

OBJET : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE : VERSEMENT D'UN DON.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1,

Vu l'urgence de la situation,

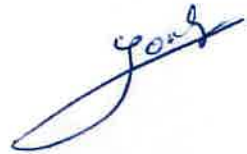
Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendré, la commune de Saint-Romain-le-Puy tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de faire un don d'un montant de 1000 € (mille euros) pour soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte à la Protection civile,
- précise que cette dépense sera inscrite au budget communal 2025 et sera imputé au compte 65731 «subvention de fonctionnement aux organismes publics – Etat»
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 1^{ER} février 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Guylaine FAYOLLE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le: 06.02.2025
Publié ou Notifié
le: 06.02.2025

